Nations Unies E/2010/32 (Part II)

Conseil économique et social

Distr. générale
21 juin 2010
Français
Original : anglais

Session de fond de 2010
New York, 28 juin-23 juillet 2010
Point 12 de l'ordre du jour provisoire*
Organisations non gouvernementales

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2010

(New York, 26 mai-4 juin et 18 juin 2010)

Résumé

À la reprise de sa session de 2010, qu'il a tenue du 26 mai au 4 juin 2010 et le 18 juin 2010, le Comité chargé des organisations non gouvernementales était saisi de 253 demandes d'admission au statut consultatif, y compris celles dont il avait différé l'examen à des sessions antérieures. Sur le nombre, le Comité a recommandé l'octroi du statut consultatif dans 55 cas, suspendu l'examen de la demande d'une organisation, en a renvoyé 182 à sa session ordinaire de 2011 pour complément d'examen et a clos celui de 15 autres demandes. Il a pris acte de la cessation d'activité de sept organisations non gouvernementales ainsi que du changement de dénomination de 12 autres. Le Comité était par ailleurs saisi de trois demandes de reclassement : il a recommandé le reclassement de l'une d'entre elles; clos, sans préjudice de la faculté de la renouveler, l'examen de la demande d'une autre et reporté à une date ultérieure celui de la troisième. En outre, saisi de 246 rapports quadriennaux de 241 organisations, il a pris note de ceux de 222 d'entre elles. Enfin, il a entendu les représentants de 14 des organisations non gouvernementales qui assistaient à la session.

Le présent rapport contient huit projets de décisions sur des questions sur lesquelles le Conseil économique et social est appelé à se prononcer.

Aux termes du projet de décision I, le Conseil déciderait :

a) D'accorder le statut consultatif à 55 organisations non gouvernementales;

* E/2010/100

10-41897 (F) 070710 130710

Merci de recycler

b) De reclasser une organisation déjà dotée du statut consultatif;

c) De clore, sans préjudice de la faculté de la renouveler, l'examen de la demande de reclassement d'une autre organisation;

d) De noter que le Comité a décidé de prendre acte du changement de dénomination de 12 organisations non gouvernementales;

e) De noter que le Comité a décidé de clore son examen des demandes de quatre organisations non gouvernementales;

f) De noter que le Comité a décidé de clore, sans préjudice de la faculté de les renouveler, son examen des demandes de 11 organisations non gouvernementales;

g) De noter que le Comité a décidé de suspendre l'examen de la demande d'une organisation non gouvernementale;

h) De décider de retirer le statut consultatif à sept organisations non gouvernementales qui ont cessé d'exister;

i) De noter que le Comité a pris note des rapports quadriennaux présentés par 222 organisations non gouvernementales.

Aux termes du projet de décision II, le Conseil déciderait de suspendre pour une durée d'un an le statut consultatif de 77 organisations dont les rapports quadriennaux n'ont pas encore été présentés.

Aux termes du projet de décision III, le Conseil déciderait de réadmettre au statut consultatif 16 organisations qui ont présenté leurs rapports quadriennaux restés jusque-là en souffrance.

Aux termes du projet de décision IV, le Conseil déciderait de retirer leur statut consultatif à 78 organisations qui n'ont toujours pas présenté leurs rapports quadriennaux en souffrance.

Aux termes du projet de décision V, le Conseil déciderait de suspendre pour une durée de deux ans le statut consultatif du Centre Europe-Tiers Monde et de demander à cette organisation d'adresser au Comité, avant l'expiration de la période de suspension de son statut, une lettre confirmant qu'elle se conformerait constamment aux principes régissant l'établissement et la nature des relations nouées avec le Conseil économique et social aux fins de consultations comme le prévoit le paragraphe 55 de la résolution 1996/31 du Conseil.

Aux termes du projet de décision VI, le Conseil accepterait de retirer le point 7, « Application de la résolution 2006/46 et de la décision 2008/217 du Conseil économique et social », de l'ordre du jour du Comité.

Aux termes du projet de décision VII, le Conseil approuverait l'ordre du jour provisoire de la session de 2011 du Comité.

Aux termes du projet de décision VIII, le Conseil prendrait note du présent rapport.

En prenant note du présent rapport, le Conseil prend acte de la déclaration du Président du Comité concernant le rétablissement du statut de l'organisation non gouvernementale dénommée « Commission arabe des droits humains ».

Table des matières

Page

I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention 5

A. Projets de décision soumis au Conseil économique et social pour adoption 5

Projet de décision I
Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales 5

Projet de décision II
Suspension du statut consultatif des organisations non gouvernementales dont les rapports quadriennaux sont en souffrance, en application de la résolution 2008/4 du Conseil 16

Projet de décision III
Rétablissement du statut consultatif des organisations non gouvernementales qui ont présenté leurs rapports quadriennaux en souffrance, en application de la résolution 2008/4 du Conseil 19

Projet de décision IV
Retrait du statut consultatif d'organisations non gouvernementales en application de la résolution 2008/4 du Conseil 19

Projet de décision V
Suspension du statut consultatif du Centre Europe-Tiers Monde 22

Projet de décision VI
Modification de l'ordre du jour du Comité chargé des organisations non gouvernementales à sa session de 2011 22

Projet de décision VII
Calendrier et ordre du jour provisoire de la session de 2011 du Comité chargé des organisations non gouvernementales 23

Projet de décision VIII
Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2010 24

B. Questions portées à l'attention du Conseil économique et social 24

II. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales 24

A. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures 25

B. Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et de reclassement 33

III. Rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil 37

A. Rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil dont l'examen avait été reporté 37

B. Examen des rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil 38

C. Suspension du statut consultatif d'organisations en retard d'un rapport quadriennal ou plus 38

D. Rétablissement du statut consultatif d'organisations non gouvernementales dont le statut avait été suspendu suite à la non-présentation des rapports quadriennaux 38

E. Retrait du statut consultatif aux organisations qui n'ont toujours pas présenté leurs rapports 39

IV. Renforcement du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat 39

V. Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, y compris le processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil 40

Autres questions connexes 40

VI. Examen des rapports spéciaux et des plaintes des États Membres 44

VII. Application de la résolution 2006/46 et de la décision 2008/217 du Conseil 46

VIII. Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 2011 du Comité 46

IX. Organisation de la session 46

A. Ouverture et durée de la session 46

B. Participation 46

C. Élection du Bureau 47

D. Ordre du jour 47

E. Documentation 47

X. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de la reprise de sa session de 2010 47

Annexe

Lettre datée du 14 mai 2010, adressée au Chef du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat par le Représentant permanent adjoint de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies 48

I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projets de décision soumis au Conseil économique et social pour adoption

1. Le Comité chargé des organisations non gouvernementales recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision ci-après :

Projet de décision I
Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales

Le Conseil économique et social décide :

a) D'accorder le statut consultatif aux 55 organisations non gouvernementales ci-après :

Statut consultatif spécial

Academy of Labour and Social Relations

Africa Safe Water Foundation

Alliance mondiale sur les technologies et les environnements accessibles (GAATES)

American Cancer Society

Association apprentissages sans frontières

Association des jeunes pour le développement humain et la protection de l'environnement

Association internationale des droits de l'enfant en difficulté et dans la souffrance

Association pour la lutte contre le travail des enfants au Niger

Ayuda y Solidaridad con las Niñas de la Calle

Biogas Sector Partnership Nepal

Bridges International

Capital Humano y Social Alternativo

Carribean and Latin America Trade Association

Centre Al-Mezan pour les droits de l'homme

Centre d'accompagnement des alternatives locales de développement

Centre for Development Strategy

Chinese Young Volunteers Association

Comité israélien contre la destruction de maisons

Eastern Sudan Women Development Organization

Environmental Rights Action/Friends of the Earth (Nigéria)

Forum of Culture and Arts of Uzbekistan

Fundación Democrática Ítalo-Americana

Global Afrikan Congress

Human Rights Commission of Pakistan

Humanitarian Law Center

Imam Ali's Popular Students Relief Society

Institut de biorégulation et gérontologie de Saint-Pétersbourg (CZO RAMN) (de la branche nord-ouest de l'Académie russe des sciences médicales)

Integrated Development in Focus

International La Strada Association

International Rainwater Harvesting Alliance

Isigodlo Trust – South African Women in Dialogue

Khiam Rehabilitation Centre for Victims of Torture

Kimse Yok Mu

Maarij Foundation for Peace and Development

Miracle Corners of the World

Muslim Aid Australia

National Organization of Women's Associations in the Bahamas

Pew Environment Group

Playdoo (Côte d'Ivoire)

Réseau de coordination des femmes (Coordinadora de la Mujer)

Rissho Kosei-kai

Secure World Foundation

Shirley Ann Sullivan Educational Foundation

Third World Network-Africa

Ukrainian Non-Governmental Socio-Political Association – National Assembly of Persons with Disabilities

Wildlife Conservation Society

World Granny

Youth Crime Watch of Nigeria

Youth for the Child's Welfare

Liste

Abaawa Hagar Saah Memorial Foundation

Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador

Celtic League

Conseil en éducation des Premières Nations

Help Old People

Hope Medical Enterprises

b) De reclasser l'organisation non gouvernementale suivante, qui avait le statut consultatif spécial, en lui octroyant le statut consultatif général :

Association du peuple chinois pour l'amitié avec l'étranger (CPAFFC) (Chinese People's Association for Frienship with Foreign Countries)

c) De noter que le Comité chargé des organisations non gouvernementales a décidé, sous réserve du droit de renouveler la demande, de clore l'examen de la demande de reclassement de l'organisation suivante :

Fédération internationale des administrateurs de biens conseils immobiliers

d) De prendre acte du fait que le Comité a décidé de prendre note du changement d'intitulé des organisations non gouvernementales suivantes :

Asian South Pacific Bureau of Adult Education a été rebaptisée Asian South Pacific Association for Basic and Adult Education.

Association of Refugees and Displaced Persons of the Republic of Bosnia and Herzegovina (Association des réfugiés et des expatriés de la République de Bosnie-Herzégovine) a été rebaptisée Union for Sustainable Return and Integration in Bosnia and Herzegovina.

Association tunisienne de la communication (Spécial, 2000) a été rebaptisée Association tunisienne de la communication et des sciences spatiales.

Central and Eastern European Harm Reduction Network (Spécial, 2005) a été rebaptisée Eurasian Harm Reduction Network.

Cercle des dames mourides (Spécial, 2005) a été rebaptisée Centre des dames mourides.

Christian Blind Mission International (Liste, 2002) a été rebaptisée Christian Blind Mission.

Cooperazione e Sviluppo (Spécial, 2004) a été rebaptisée Cesvi Fondazione.

Council on Economic Priorities (Spécial, 1997) a été rebaptisée Social Accountability International.

International Association of Initiatives of Change (Spécial, 2005) a été rebaptisée Initiatives of Change International.

International Peace Academy (Liste, 1974) a été rebaptisée Institut international pour la paix (International Peace Institute).

Navjyoti: Delhi Police Foundation for Correction, De-addiction and Rehabilitation (Navjyoti : Fondation de la police de Delhi pour le redressement, la désintoxication et la réinsertion) (Spécial, 1997) a été rebaptisée Navjyoti India Foundation.

Survivors Corps (Spécial, 2005) a été rebaptisée Survivor Corps.

e) De noter que le Comité chargé des organisations non gouvernementales a décidé de clore l'examen des demandes présentées par les quatre organisations non gouvernementales suivantes, notant que leurs activités et leurs programmes ne répondent pas aux critères énoncés dans la résolution 1996/31 du Conseil économique et social :

Ethiopia Africa Black International Congress Church of Salvation

Oromo Menschenrechts- und Hilfsorganisation

Proyecto Paz y Amor

Union internationale de l'industrie du gaz

f) De noter que le Comité chargé des organisations non gouvernementales a décidé, sous réserve du droit de renouveler la demande, de clore l'examen des demandes présentées par les 11 organisations non gouvernementales suivantes, qui n'avaient pas répondu aux questions qui leur étaient posées par les membres du Comité, en dépit de trois rappels effectués au cours de deux sessions consécutives :

Academy of Fine Arts and Literature

Association des agriculteurs d'Asie pour le développement rural durable

Association des éducateurs internationaux (NAFSA)

Christian Solidarity International

European Foundation for Democracy

Family Reorientation Education and Empowerment

National Committee for Furtherance of Jewish Education

Organisation africaine des experts

Orphans International Worldwide

Peace Action Training and Research Institute of Romania

Soeurs unies à l'œuvre

g) De noter que le Comité chargé des organisations non gouvernementales a décidé de suspendre l'examen de la demande d'admission au statut consultatif présenté par l'organisation non gouvernementale Ethiopian Human Rights Council;

h) De retirer le statut consultatif des sept organisations non gouvernementales suivantes qui ont cessé leur activités ou ont cessé d'exister :

Children Australia (Spécial, 1998)

Feminists for Life of America (Spécial, 2005)

Girls Incorporated (Spécial, 2001)

Global Education Associates (Spécial, 1989)

National Environmental Trust (Spécial, 2006)

World Information Clearing Centre (Spécial, 2000)

i) De prendre acte du fait que le Comité a pris note des rapports quadriennaux des 222 organisations non gouvernementales suivantes pour la période 2005-2008 et les périodes antérieures :

Académie internationale des télécommunications

Academy for Mobilizing Rural-Urban Action through Education

Action internationale pour la paix et le développement dans la région des Grands Lacs

Adelphi Research

African Commission of Health and Human Rights Promoters

African Community Resource Center

African Women's Association

Africare

Aleut International Association

Alliance internationale Save the Children

American Society of International Law

Arab Mexican Chamber of Industry and Commerce

Asian Partnership for the Development of Human Resources in Rural Asia

Asociación Nacional Cívica Femenina

Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises

Association de jeunes pour l'application du Programme pour l'habitat et d'Action 21

Association de transport aérien international

Association des centres du commerce international

Association des femmes africaines pour la recherche sur le développement (Association of African Women for Research and Development)

Association des peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient de la Fédération de Russie

Association européenne des étudiants en droit

Association interaméricaine de la presse

Association internationale des femmes à la radio et à la télévision

Association internationale des recteurs d'université

Association jeunesse culture loisirs technique

Association libanaise pour l'action populaire

Association lumière et espoir pour les filles aveugles

Association mondiale des GPL

Association nationale de foresterie autochtone

Association nationale des économistes de Cuba

Association of Refugees and Displaced Persons of the Republic of Bosnia and Herzegovina

Association points-coeur

Association pour la protection de la nature et de l'environnement de Kairouan

Association pour la recherche sur la sclérose latérale amyotrophique et autres maladies du motoneurone

Association régionale des entreprises pétrolières et gazières d'Amérique latine et des Caraïbes (Asociación Regional de Empresas de Petróleo y Gas Natural en Latinoamérica y el Caribe)

Association santé et environnement

Association tunisienne des mères

Associations unies de femmes coréennes

Australian Catholic Social Justice Council

Australian Reproductive Health Alliance

Be Active, Be Emancipated

Benevolent Community Education and Rural Development Society

Bien-être de la famille dans la société civile brésilienne

Bureau méditerranéen d'information pour l'environnement, la culture et le développement durable

Center for Inquiry

Center for Organisation Research and Education

Center for Practice-Oriented Feminist Science

Center for Studies on Turkey

Central and Eastern European Harm Reduction Network

Centre africain de recherche industrielle

Centre d'études africain sur les droits de l'homme et la démocratie

Centre de coopération internationale

Centre de thérapie pour individus dépendants

Centre for Adivasee Studies and Peace

Centre for the Study of Administration of Relief

Centre international de recherche sur les structures d'environnement (Pio Manzú)

Centre international des études ethniques

Centre italien de solidarité

Centro de Invetigación Social, Formación y Estudios de la Mujer

Centro de Salud Familiar La Fe

Centro Nazionale di Prevenzione e Difesa Sociale

Cercle du Triglav

Children of a Better Time

China Environmental Protection Foundation

Club international de la mer Noire

Comité d'action internationale pour la promotion de la femme

Comité d'action pour les droits de l'enfant et de la femme

Comité humaniste sur les droits de l'homme (HOM)

Commission Huairou

Commission internationale des juristes

Commission nationale des femmes

Commonwealth Human Rights Initiative

Concerned Women for America

Confédération internationale des mouvements de familles chrétiennes

Confédération mondiale sur la science de la productivité

Confederation of Business Women in Russia

Conférence générale des Adventistes du septième jour

Conseil canadien des Églises

Conseil consultatif anglican

Conseil des priorités économiques

Conseil international pour l'éducation des handicapés de la vue

Conseil mauricien des services sociaux

Conseil méditerranéen des grands brûlés

Conseil mondial des coopératives de crédit

Conseil national des femmes du Canada

Conseil national des organisations suédoises de jeunes

Consumers International

Coordination SUD

Council of International Programs

Covenant House

Crime Stoppers International

December Twelfth Movement International Secretariat

Ecologic Institute for International and European Environmental Policy

Emmaus International Association

English International Association de Lund (Suède)

Environmental Defense Fund

Environmental Protection and Conservation Organisation

Equality Now

European Bureau for Lesser Used Languages

European Institute

Fédération démocratique internationale des femmes

Fédération des associations médicales islamiques

Fédération des femmes cubaines

Fédération indienne des associations pour les Nations Unies

Fédération internationale des associations médicales catholiques

Fédération internationale des femmes des carrières juridiques

Fédération internationale islamique d'organisations d'étudiants

Fédération internationale pour la planification familiale

Feminist Majority Foundation

Femmes, droit et développement en Afrique

Fondation Agrenska

Fondation canadienne des droits de la personne

Fondation caritative pour les maladies particulières

Fondation coréenne pour l'aide mondiale

Fondation El Kef pour le développement régional

Fondation Maharashtra

Fondation Maman Henriette Conte

Fondation mexicaine pour la planification familiale

Fondation suisse pour la paix

Fondation Trauma

Fondazione San Patrignano

Fonds des enfants chrétiens

Forum international des femmes de la Méditerranée

Forum national des pêcheurs

Foundation for the American Indian

Fundación de la Solidaridad y el Voluntariado de la Comunidad Valenciana

Generations United

Girls' Power Initiative

Global Environmental Action

Gram Bharati Samiti

Grameena Vikas Samithi

Hadassah: Women's Zionist Organization of America

Hong Kong Women Professionals and Entrepreneurs Association

Humanité nouvelle

Imperial Orthodox Palestine Society

Indian Movement « Tupaj Amaru »

Initiatives et changement international

Institut des auditeurs internes

Institut pour la solidarité internationale des femmes

Institute for International Economic Cooperation and Development

Institute for War and Peace Reporting

Integrated Care Society

International Architects Designers Planners for Social Responsibility

International Bridges to Justice

International Center for Clubhouse Development

International Council of Management Consulting Institutes

International Council on Management of Population Programmes

International Critical Incident Stress Foundation

International Movement for Fraternal Union among Races and Peoples

International Social Science Council

International Society for Traumatic Stress Studies

International Union of Technical Associations and Organisations

Internationale des services publics

Iranian Elite Research Centre

Kerala Rural Development Agency

Korean Council for Local Agenda 21

Kuwait Information Technology Society

L'éducation au service de la Terre

League of Kenya Women Voters (The)

Libera: Associazioni, Nomi e Numeri Contro le Mafie

Mani Tese ’76

Marie Stopes International

Mediterranean Water Institute

Migrants Rights International

Mouvement international des jeunes et des étudiants pour les Nations Unies

Mouvement pour l’abolition de la prostitution et de la pornographie et de toutes formes de violences sexuelles et discriminations sexistes

Narcotics Anonymous World Services

National Association for Protection of the Environment and Green Egypt

National Association of Realtors

National Board of Catholic Women of England and Wales

National Council for Research on Women

National Society for Human Rights

National Tropical Botanical Garden

National Union of Jurists of Cuba

Navjyoti : Fondation de la police de Delhi pour le redressement, la désintoxication et la réinsertion

Nonviolence International

Norwegian People’s Aid

Open Society Institute

Orbicom : réseau des Chaires UNESCO en communication

Organisation de défense de l’environnement au Burundi

Organisation de solidarité des peoples afro-asiatiques

Organisation tunisienne de l’éducation et de la famille

Oxfam Amérique

Oxfam Grande-Bretagne

Partenariat Afrique-Canada

Pax Romana

Programme des femmes pour l’environnement

Project Concern International

Project Kesher

Qatar Charitable Society

Réseau des organisations non gouvernementales féminines de la République islamique d'Iran

Robert F. Kennedy Center for Justice and Human Rights

Rural Reconstruction Nepal

Secours islamique

Société du Croissant-Rouge égyptien

Société pour le développement international

Summer Institute of Linguistics

Swedish NGO Foundation for Human Rights

Table ronde sur les entreprises africaines (African Business Roundtable)

Turkish Foundation for Children in Need of Protection

Union des capitales ibéro-américaines

Union des capitales luso-africaines et américano-asiatiques

Unión Iberoamericana de Colegios y Agrupaciones de Abogados

Union interaméricaine pour le logement

Union internationale des architectes

Union internationale des centres du bâtiment

Union internationale des sciences anthropologiques et ethnologiques

Unitarian Universalist Association

Unitarian Universalist Service Committee

United Nations Association of Mauritius

Virtue Foundation

WaterAid

WebForce International

Women in Dialog

Women's Health in Women's Hands

Women's Missionary Society of the African Methodist Episcopal Church

World Evangelical Alliance

World Federation of UNESCO Clubs, Centres and Associations

World Resources Institute

Yemeni Women Union

Zenab pour les femmes dans le développement

Zonta International

Projet de décision II
Suspension du statut consultatif des organisations non gouvernementales dont les rapports quadriennaux sont en souffrance, en application de la résolution 2008/4 du Conseil

Ayant confirmé à la reprise de sa session en mai 2010 que le Secrétariat avait rappelé aux organisations non gouvernementales qui n'avaient pas présenté leurs rapports quadriennaux qu'elles étaient tenues d'établir des rapports, leur avait expliqué les conséquences du non-respect de cette obligation après le 1er mai 2010 et avait fait suivre les derniers rappels aux missions permanentes des États Membres dans lesquels ces organisations étaient domiciliées, le Comité chargé des organisations non gouvernementales recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après :

Organisations non gouvernementales dont les rapports quadriennaux sont en souffrance (liste établie conformément à la résolution 2008/4 du Conseil)

Le Conseil économique et social décide, en application des dispositions de sa résolution 2008/4 du 21 juillet 2008, de suspendre immédiatement, pour une durée d'une année, le statut consultatif des 77 organisations énumérées en annexe, et prie le Secrétaire général d'en aviser les intéressées.

Annexe
Organisations non gouvernementales dont les rapports quadriennaux sont en souffrance (liste établie conformément à la résolution 2008/4 du Conseil)

50&Più Fenacom

African Women Empowerment Guild

Association for Counseling, Organization, Research and Development

Association internationale contre la narcomanie et le trafic de stupéfiants

Association mauritanienne pour le développement et la protection de l'environnement

Association médicale du Commonwealth

Association mondiale de psychiatrie

Association mondiale des anciens stagiaires et boursiers de l'Organisation des Nations Unies

Association nationale pour l'appui à l'initiative féminine et la protection infantile et environnementale

Association of Women Entrepreneurs of Karnataka

Association populaire démocratique panukrainienne des femmes DIYA

Association pour la solidarité entre les femmes arabes

Association pour le bien-être des habitants de Beau Vallon

Association tunisienne du planning familial (ATPF)

Association tunisienne pour l'auto-développement et la solidarité

Bangladesh Mahila Parishad

Center for Cognitive Liberty and Ethics

Centre d'étude et d'action pour le développement

Centre international d'éducation holiste du tourisme

Centre international de liaison pour l'environnement

Comité algérien des droits de l'homme et des peuples

Comité canadien d'action sur le statut de la femme

Congrès des femmes noires du Canada

Conseil des Innu de Nitassinan

Conseil mondial de l'eau

Conseil mondial des peuples indigènes

Cooperation Ireland

Côte d'Ivoire écologie

Développement par l'épargne et le crédit

Environmental Protection Society

Fédération des journalistes arabes

Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri

Fédération générale des femmes arabes

Fédération internationale de sport pour handicapés

Femme – Jeunesse – Environnement – Santé

Fondation européenne pour le développement durable des régions

Fondation pour la promotion de la santé et le développement de la recherche

Foresight Institute

Forum for Human Dignity

Foundation for the Promotion and Protection of the Environment and Cultural Heritage

Friends of Disabled Association

Frontier Reconstruction Welfare Agency

Global Resource Action Center for the Environment

Global Rights

Indian Council for Child Welfare

Institut d'études sur la sécurité

Institut international de l'état civil et des statistiques

Institution nationale de solidarité avec les femmes en détresse

International Islamic Charitable Organization

International Organisation for the Provision of Work for Persons with Disabilities and Who are Occupationally Handicapped

Internews International

Irish Penal Reform Trust

Islamic World Studies Centre

Jeunesse écologiste d'Angola

LakeNet

National Aboriginal and Islanders Legal Services Secretariat

National Association of Women Organisations in Uganda

National Community Reinvestment Coalition

National Council on Family Relations

National Women's Justice Coalition

Organisation de secours africain pour la mère et l'enfant

Organisation des villes du patrimoine mondial

Organisation du renouveau de la prise de conscience féminine

Organisation internationale de développement des ressources indigènes

Organisation nationale anti-pauvreté

Organizatia Pentru Apararea Drepturilor Omului

Programme Support Unit Foundation

Projet Information-santé pour les adolescents

Reason Partnership

Rivers Club

Service d'information anti-racisme

Terre Vivante

Union des juristes arabes

Union internationale des Roms

Union mondiale des professions libérales

Voix canadienne des femmes pour la paix

Women's Society

Projet de décision III
Rétablissement du statut consultatif des organisations non gouvernementales qui ont présenté leurs rapports quadriennaux en souffrance, en application de la résolution 2008/4 du Conseil

Le Conseil économique et social décide, conformément aux dispositions de sa résolution 2008/4 du 21 juillet 2008 et en rappelant sa décision 2009/228 du 27 juillet 2009, de rétablir le statut consultatif des organisations non gouvernementales énumérées en annexe, qui ont présenté leurs rapports quadriennaux en souffrance :

Annexe
Organisations non gouvernementales qui ont présenté leurs rapports quadriennaux en souffrance (liste établie conformément à la résolution 2008/4 du Conseil)

Asociación Regional de Empresas de Petróleo y Gas Natural en Latinoamérica y el Caribe

Assemblée parlementaire de la Francophonie

Association des femmes africaines pour la recherche et le développement

Center for the Study of Administration of Relief

Centro de Investigación Social, Formación y Estudios de la Mujer

Commission africaine des promoteurs de la santé et des droits de l'homme

Conseil international des sciences sociales

Council on Economic Priorities

English International Association of Lund

Fédération mondiale des associations, centres et clubs UNESCO

Foundation for the Support of the United Nations

Gram Bharati Samiti

International Union of Technical Associations and Organizations

National Association for Protection of Environment and Green Egypt

National Association of Realtors

Women in Law and Development in Africa

Projet de décision IV
Retrait du statut consultatif d'organisations non gouvernementales en application de la résolution 2008/4 du Conseil

Ayant confirmé à la reprise de sa session, en mai 2010, que le Secrétariat avait rappelé aux organisations non gouvernementales qui n'avaient toujours pas présenté leurs rapports quadriennaux et dont le statut avait été suspendu par le Conseil en application de sa décision 2009/228 du 27 juillet 2009 qu'elles étaient tenues d'établir des rapports, les avait averties des conséquences du non-respect de cette obligation après le 1er mai 2010 et avait fait suivre les derniers rappels aux missions permanentes des États Membres dans lesquels ces organisations étaient domiciliées,

le Comité chargé des organisations non gouvernementales recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Organisations non gouvernementales qui n'ont toujours pas présenté leurs rapports quadriennaux en souffrance (liste établie conformément à la résolution 2008/4 du Conseil)

Le Conseil économique et social décide, en application des dispositions de sa résolution 2008/4 du 21 juillet 2008 et en rappelant sa décision 2009/228 du 27 juillet 2009, de retirer immédiatement le statut consultatif aux organisations non gouvernementales énumérées en annexe, et prie le Secrétaire général d'en aviser les intéressées.

Annexe
Organisations non gouvernementales dont les rapports quadriennaux sont en souffrance (liste établie conformément à la résolution 2008/4 du Conseil)

Africa Club For Integrated Development

Alimentation et désarmement international

Alliance asiatique des spécialistes des techniques appropriées

Anti-Apartheid Movement

ASEAN Confederation of Women's Organizations

Assemblée mondiale de la jeunesse

Association des habitants d'El Mourouj

Association des organisations non gouvernementales

Association Fès-Saïss

Association internationale de l'énergie géothermique

Association latino-américaine de design industriel

Association mondiale des entrepreneurs pour le Sommet social

Association of Women Entrepreneurs of Small-Scale Industries

Association pour le progrès et la défense des droits des femmes maliennes

Banana Kelly Community Improvement Association

Centre de recherche et de formation pour les femmes arabes

Chambre de commerce mondiale de l'Afrique

Children Australia

Collectif 95 Maghreb égalité

Comité directeur international pour la promotion économique des femmes rurales

Comité européen des assurances

Communication and Development Institute

Communities Forestry and Social Development Organization

Conférence chrétienne pour la paix

Conseil des associations des immigrés en Europe

Conseil des associations nationales d'armateurs d'Europe et du Japon

Conseil international des monuments et des sites

Conseil national de la jeunesse et de l'avenir du Maroc

Energy 21

Équilibre

Fédération des juristes africaines

Fédération européenne des villes de congrès

Fédération internationale Helsinki pour les droits de l'homme

Fédération universelle des associations d'agences de voyages

Fonds international de défense et d'aide pour l'Afrique australe

Forum des éducatrices africaines

Forum des femmes arabes

Fundación EcoMediterrania

Group for International Solidarity

Institut international de recherches pour la paix à Genève

Institut panafricain pour le développement

Inter-African Network for Human Rights and Development

International Association for Feminist Economics

International Association of Civil Servants

International Association of Intercultural Studies

International Commission of Health Professionals for Health and Human Rights

International Council of Human Duties

International Institute for Prevention of Drug Abuse

International Miners Organization

International Youth Foundation

Marine Environmental Research Institute

Mega-Cities Project

National Women's Union of Romania

Organisation des villes arabes

Organisation internationale des journalistes

Private Agencies Collaborating Together

Professional Association of Independent Institutions Concerned with Addiction

Program for Research and Documentation for Sustainable Development

Programme Support Unit Foundation

Publication and Coordination Centre of Islamic Ideology and Sufi-ism

Refugee Policy Group

Réseau femmes africaines et droits humains

Retired and Senior Volunteer Program International

Rural Enterprising as a Community Help

Société internationale de criminologie

Société internationale de recherche sur l'agression

Société internationale des receveurs de la poste

Soroptimist International Grèce

Sto. Niño Organic Farmers

Teenage Mother Civil Association

Treaty Four

Union internationale des jeunes démocrates-chrétiens

Union internationale des sociétés de financement du logement

Wellstart International

Women Action Research and Training Group

Women and Child Development Association

Women's Political Network of Pennsylvania

World Management Council

Projet de décision V
Suspension du statut consultatif du Centre Europe-Tiers Monde

Le Conseil économique et social décide de suspendre le statut consultatif du Centre Europe-Tiers Monde pour une période de deux ans et de demander à l'organisation de certifier, par une lettre adressée au Comité chargé des organisations non gouvernementales avant la fin de cette période, qu'elle se conformera constamment aux principes régissant l'établissement et la nature de ses rapports consultatifs avec le Conseil, conformément au paragraphe 55 de sa résolution 1996/31.

Projet de décision VI
Modification de l'ordre du jour du Comité chargé des organisations non gouvernementales à sa session de 2011

Le Conseil économique et social approuve la recommandation du Comité tendant à retirer le point 7 de l'ordre du jour, intitulé « Application de la résolution 2006/46 et de la décision 2008/217 du Conseil économique et social », étant donné

que l'invitation à participer aux douzième et treizième sessions de la Commission de la science et de la technique au service du développement, adressée par le Conseil aux organisations non gouvernementales non dotées du statut consultatif dans l'idée que celles-ci demanderaient l'admission à ce statut, expire en 2010.

Projet de décision VII
Calendrier et ordre du jour provisoire de la session de 2011 du Comité chargé des organisations non gouvernementales

Le Conseil économique et social :

a) Décide que la session ordinaire de 2011 du Comité chargé des organisations non gouvernementales se tiendra du 24 janvier au 2 février 2011 et la reprise de la session de 2011 du 16 au 24 mai 2011;

b) Approuve l'ordre du jour provisoire de la session de 2011 du Comité tel qu'il figure ci-après :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales :
    a) Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures;
    b) Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement;
    c) Demandes d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social qui ont fusionné avec des organisations non gouvernementales non dotées de ce statut.
4. Rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social :
    a) Examen des rapports quadriennaux dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures;
    b) Examen des rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil.
5. Renforcement du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat.
6. Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, y compris le processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil :
    a) Processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales;

b) Examen de questions inscrites à l'ordre du jour du groupe de travail officieux;

c) Questions connexes.

7. Examen des rapports spéciaux.

8. Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG.

9. Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 2012 du Comité.

10. Adoption du rapport du Comité.

Projet de décision VIII
Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2010

Le Conseil économique et social prend note du rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2010.

B. Questions portées à l'attention du Conseil économique et social

Déclaration du Président du Comité relative au rétablissement du statut consultatif de l'organisation Commission arabe des droits humains

Le Comité chargé des organisations non gouvernementales note que la suspension d'un an de l'organisation Commission arabe des droits humains prendra fin le 27 juillet 2010 et atteste de la communication des listes requises pour le rétablissement du statut consultatif à la satisfaction du Comité.

II. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales

2. Le Comité a examiné les sous-points a) et b) du point 3 de son ordre du jour, intitulés « Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures » et « Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement », de ses 17e à 30e séances, tenues du 26 mai au 4 juin 2010. Il était saisi des documents ci-après :

a) Mémorandum du Secrétaire général transmettant les nouvelles demandes d'admission au statut consultatif reçues d'organisations non gouvernementales (E/C.2/2010/R.2 et Add.19 à 29);

b) Récapitulatif des demandes d'admission au statut consultatif reçues d'organisations non gouvernementales, dont le Comité a reporté l'examen lors de sessions tenues de 1999 à 2009 (E/C.2/2010/CPR.7);

c) Récapitulatif des rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social dont l'examen a été reporté lors de sessions tenues en 2009 (E/C.2/2010/CRP.8);

d) Liste des organisations non gouvernementales qui n'ont pas présenté de rapports quadriennaux (E/C.2/2010/CRP.16);

e) Mémorandum du Secrétaire général transmettant les demandes de reclassement (E/C.2/2010/CRP.6).

A. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures

3. Le Comité a examiné le sous-point a) du point 3 de son ordre du jour, intitulé « Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures », de sa 21e à sa 25e séance et à ses 25e, 27e, 28e et 30e séances, tenues du 28 mai au 4 juin 2010. Il a examiné au total 149 demandes d'admission au statut consultatif dont il avait reporté l'examen.

Demandes faisant l'objet d'une recommandation

4. Le Comité a recommandé au Conseil d'octroyer le statut consultatif à 36 organisations [voir chap. I, projet de décision I, al. a)] :

Statut consultatif spécial

Africa Safe Water Foundation

Association apprentissages sans frontières

Association internationale des droits de l'enfant en difficulté et dans la souffrance

Association pour la lutte contre le travail des enfants au Niger

Ayuda y Solidaridad con las Niñas de la Calle

Caribbean and Latin America Trade Association

Centre Al-Mezan pour les droits de l'homme

Chinese Young Volunteers Association

Comité israélien contre la destruction de maisons

Commission pakistanaise des droits de l'homme

Eastern Sudan Women Development Organization

Environmental Rights Action/Friends of the Earth (Nigéria)

Forum of Culture and Arts of Uzbekistan

Humanitarian Law Center

Imam Ali's Popular Students Relief Society

Institut de biorégulation et gérontologie de Saint-Pétersbourg (CZO RAMN) (branche nord-ouest de l'Académie russe des sciences médicales)

Integrated Development in Focus

International La Strada Association

International Rainwater Harvesting Alliance

Isigodlo Trust: South African Women in Dialogue

Khiam Rehabilitation Centre for Victims of Torture

Muslim Aid Australia

Pew Environment Group

Rissho Kosei-kai

Secure World Foundation

Shirley Ann Sullivan Educational Foundation

Third World Network- Africa

Ukrainian Non-Governmental Socio-Political Association-National Assembly of Persons with Disabilities

Wildlife Conservation Society

World Granny

Youth Crime Watch of Nigeria

Youth for the Child's Welfare

Liste

Abaawa Hagar Saah Memorial Foundation

Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador

Conseil en éducation des Premières Nations

Hope Medical Enterprises

Demandes dont l'examen est reporté

5. Le Comité a décidé de reporter l'examen des demandes d'admission des 97 organisations non gouvernementales ci-après en attendant de recevoir les réponses aux questions qu'il leur a posées lors de la reprise de sa session de 2010 :

Afromedianet

Agape International Spiritual Center of Truth

All India Christian Council

Alliance of Automobile Manufacturers

Anandilal Ganesh Podar Society

Asia Catalyst

Asia Center for Human Rights

Asia Indigenous Peoples' Pact

Asian-Eurasian Human Rights Forum

Association des femmes tunisiennes pour la recherche sur le développement

Association internationale des aumôniers de prison

Association internationale pour la lecture

Assyrian Academic Society

Aube nouvelle pour la femme et le développement

Australian Lesbian Medical Association

Caribbean Electric Utility Services Corporation

Católicas por el Derecho a Decidir, Córdoba

Centre des droits des gens (Maroc)

Centre syrien pour les médias et la liberté d'expression

Chamber of Computer Logistics People Worldwide

Child Helpline International

Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie

Compassion Africa Aged Foundation

Confédération internationale de la Société de Saint-Vincent de Paul

Congrès national assyrien

Corrections India

Creating Resources for Empowerment in Action

Dharma Drum Mountain Buddhist Association

Ecocosm Dynamics

Ecumenical Coalition on Tourism Foundation

Environmental Management for Livelihood Improvement-Bwaise Facility

Erevna International Peace Center

European Renewable Energy Council

European Window Film Association

Federación Internacional de Fe y Alegría

Fondation du Haut Atlas

Fondation IBON

Forest Products Associations of Canada

Foundation for Human Horizon

Foundation for the Development of Knowledge Suma Veritas

Framework Convention Alliance for Tobacco Control

Freemuse: Forum mondial sur la musique et la censure

Global Family for Love and Peace

Great Tao Foundation of America

Human Rights House Foundation

Indian Confederation of Indigenous and Tribal Peoples (North-east zone)

Indira Gandhi National Foundation

Indo-European Chamber of Commerce and Industry

Institute of Noahide Code

International Dalit Solidarity Network

International Eco-Safety Cooperative Organization

International Federation of Liberal Youth

International Foundation for Electoral Systems

International Gay and Lesbian Human Rights Commission[1]

International Human Rights Observer

International Institute of Security and Safety Management

International Refugee Rights Initiative

International Solidarity and Human Rights Institute

Isfahan Minority Rights and Development

Jananeethi

Kashmiri American Council

Kosmos Associates

Krityanand UNESCO Club Jamshedpur

Leadership Conference on Civil Rights Education Fund

Mahabodhi International Meditation Centre

Mundo sin Guerras

Murder Victims' Families for Human Rights

National Association of Home Builders of the United States

National Native Title Council

NATRIPAL

Neda Institute for Scientific-Political Research

New World Hope Organization

---

[1] Pour connaître la teneur des débats du Comité sur la demande présentée par cette organisation, voir les paragraphes 6 à 17 du présent rapport.

Palpung Munishasan Dharmachakra Sangh

Pan African Civil Society Network

Peacebuilders

People's Life Center

Programme on Women's Economic Social and Cultural Rights

Project Green Nigeria

Redeem Africa Foundation

Réseau mondial des femmes pour les droits reproductifs

Restoration World Outreach Ministries

SAHIL

Scholars at Risk Network

Sexuality Information and Education Council of the United States

Society for Industrial and Organizational Psychology

Students for Sensible Drug Policy

Sudanese Mothers for Peace

United Kingdom Association for the United Nations Development Fund for Women

Victorious Youths Movement

Vivekananda Sevakendra-O-Sishu Uddyan

Widows for Peace through Democracy

WITNESS

Women Against Violence (Europe)

World Buddhist Supreme Tathagata Followers Peace Foundation

World Igbo Congress

World Toilet Organization

International Gay and Lesbian Human Rights Commission

6. À sa 27e séance, le 3 juin 2010, le Comité a examiné la demande présentée par l'organisation non gouvernementale International Gay and Lesbian Human Rights Commission.

7. À la même séance, la représentante des États-Unis a demandé au Comité de se prononcer sans plus attendre et de recommander l'octroi du statut consultatif à cette organisation, soulignant que les membres du Comité avaient eu amplement le temps d'examiner les réponses que celle-ci avait apportées aux 44 questions qui lui avaient été posées depuis sa première demande et faisant valoir que cette organisation justifiait de contributions importantes dans le domaine de la recherche sur le VIH/sida et remplissait toutes les conditions prévues dans la résolution 1996/31. Le

représentant de l'Égypte a alors posé plusieurs questions à l'organisation, lui demandant de ne plus esquiver les précédentes questions posées par le Comité sur les implications que les idées et principes auxquels celle-ci souscrit avaient sur la restriction de la liberté d'expression et de la liberté de religion, ainsi que sur la terminologie qu'elle employait.

8. Alors que le représentant du Qatar posait d'autres questions, la représentante des États-Unis a présenté une motion d'ordre, répétant qu'elle avait demandé que le Comité se prononce sans plus attendre et recommande l'octroi du statut consultatif à l'organisation en question, motion présentée sur le fondement de l'article 59 du Règlement intérieur du Conseil économique et social, comme l'avait expliqué le secrétaire du Comité. Le représentant de l'Égypte, s'exprimant au nom des membres du Comité qui sont membres du Groupe africain, a alors présenté une motion tendant à ce que le Comité ne se prononce pas sur la demande de vote des États-Unis. Il a ajouté que cette soudaine précipitation s'écartait de la pratique constante du Comité, ce qui ne laissait pas d'autre choix aux membres du Groupe africain que de présenter une motion tendant à ce que le Comité ne se prononce pas, l'organisation n'ayant pas encore répondu aux questions posées par les différentes délégations pour dissiper leurs inquiétudes légitimes.

9. Conformément à l'article 50 du Règlement intérieur du Conseil, invoqué pour présenter une motion tendant à ce que le Comité ne se prononce pas, les représentants du Qatar et du Pakistan se sont déclarés favorables à cette motion, tandis que les représentants du Royaume-Uni et de la Roumanie se sont prononcés contre.

10. En réponse à une demande d'éclaircissements, le secrétaire du Comité a expliqué que, si la motion de non-décision était adoptée, le vote demandé par la représentante des États-Unis ne pourrait pas avoir lieu et l'organisation en question resterait sur la liste des demandes examinées par le Comité, et que, si la motion de non-décision était rejetée, le Comité procéderait au vote demandé par les États-Unis.

11. La motion a été adoptée par 10 voix contre 6, avec 2 abstentions, à l'issue d'un vote par appel nominal. Dix-huit des 19 membres du Comité étaient présents et ont voté. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Angola, Burundi, Chine, Cuba, Égypte, Fédération de Russie, Guinée, Pakistan, Qatar, Soudan.

Ont voté contre :

Colombie, États-Unis d'Amérique, Israël, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Se sont abstenus :

Inde, Turquie.

Étai(en)t absent(s) :

Dominique.

12. À l'issue du vote, le représentant de l'Égypte a posé une nouvelle question à l'organisation, lui demandant de donner des informations sur ses activités dans d'autres pays que les États-Unis. Les représentants des États-Unis et du Royaume-Uni ont regretté le résultat du scrutin, faisant valoir que celui-ci était discriminatoire et contraire aux principes des Nations Unies. Le représentant de la Colombie a

expliqué qu'il avait voté contre la motion de non-décision pour se conformer à la position déclarée de son pays au sein du MERCOSUR et de l'Organisation des États américains.

13. Le représentant du Qatar a déclaré que la demande tendant à ce que le Comité se prononce sans plus attendre était soudaine et précipitée et privait l'organisation de la possibilité de démontrer à de nombreux membres du Comité que ses buts et objectifs étaient conformes à l'Article 10 de la Charte des Nations Unies et aux conditions fixées par le Conseil économique et social dans sa résolution 1996/31. Il a émis le souhait que l'organisation mette le résultat du scrutin à profit pour répondre aux questions importantes qui lui avaient été posées.

14. L'observateur de l'Espagne, s'exprimant au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne, a déclaré qu'aucune organisation ne devait faire l'objet d'une quelconque forme de discrimination sur la base de ses opinions en matière d'orientation sexuelle, une telle discrimination étant contraire aux principes des Nations Unies et à la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'observateur du Chili a déclaré que, pour déterminer si une organisation peut bénéficier du statut consultatif, seuls devaient être pris en considération le bien-fondé de la demande et la contribution que l'organisation en question peut apporter aux travaux du Conseil. Il a rappelé le principe de non-discrimination inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme. L'observateur de l'Australie, prenant la parole au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, a regretté le résultat du scrutin et déclaré que toutes les opinions devaient pouvoir s'exprimer dans les débats du Conseil économique et social, et ce, même quand ces opinions différaient de celles de leurs propres gouvernements. L'observateur de la Suisse a également regretté l'issue du vote et déploré que le Comité ne soit toujours pas en mesure, au bout de trois ans et après avoir posé 44 questions, de se prononcer sur la demande de l'organisation en question.

15. Le représentant de la Roumanie a déclaré que bloquer ou entraver l'octroi du statut consultatif à une organisation non gouvernementale qui apporte une contribution précieuse aux travaux du Conseil économique et social était contraire au principe général de non-discrimination et de diversité inscrit non seulement dans la résolution 1996/31 et les décisions du Conseil de 2006 et 2007 qui reconnaissent l'importance des organisations non gouvernementales de défense des droits des lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels et de leur contribution à l'action de l'ONU, mais aussi dans les articles 2 et 26 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et qu'en dernière analyse, cela allait à l'encontre de la Charte des Nations Unies.

16. Le représentant de l'Égypte a réaffirmé l'adhésion de sa délégation au principe de non-discrimination rappelé par les autres délégations, que cette discrimination soit positive ou négative. Il a ajouté que de nombreuses demandes étaient en instance depuis plus longtemps encore, mais qu'aucun membre du Comité n'avait pris de mesure pour que le Comité se prononce rapidement. Il a appelé les membres du Comité à traiter indifféremment toutes les organisations candidates, faisant valoir que le résultat du scrutin permettrait au Comité de poursuivre le dialogue avec l'organisation en question afin de dissiper les inquiétudes exprimées par les différents membres.

17. La représentante des États-Unis a remis en question les méthodes de travail et la pratique du Comité, faisant valoir que les délégations ne devaient pas poser des questions indéfiniment et que les questions ne devaient pas être une tactique pour retarder l'octroi du statut consultatif à une organisation non gouvernementale.

Amis de la Terre

18. À sa 21e séance, le 28 mai 2010, lors de l'examen de la demande de l'organisation non gouvernementale Environmental Rights Action/Friends of the Earth Nigeria, on a signalé au Comité que ladite organisation était membre d'une confédération dénommée Amis de la Terre, qui est inscrite sur la liste depuis 1972. Le Comité a donc prié l'organisation non gouvernementale Amis de la Terre de lui présenter un rapport à la reprise de sa session de 2011 en vue d'examiner la recommandation concernant le reclassement de son statut s'il le juge opportun, conformément à l'alinéa c) du paragraphe 61 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, et demandé au Secrétariat de vérifier auprès de l'organisation si celle-ci avait changé de nom.

Kosmos Associates

19. À sa 27e séance, le 3 juin 2010, lors de l'examen de la demande de Kosmos Associates, on a signalé au Comité que l'organisation mère de cette organisation, Center for Psychology and Social Change, qui jouit du statut consultatif spécial depuis 1998, avait peut-être changé de nom en 2004 pour devenir John Edward Mack Institute. Le Comité a demandé au Secrétariat d'examiner la question pour vérifier si le Center for Psychology and Social Change existait encore, d'autant plus que, dans ses réponses aux questions que le Comité lui avait posées, la Présidente de Kosmos Associates avait indiqué qu'elle représentait toujours cette organisation. Le Comité a relevé que la Présidente de Kosmos Associates avait déclaré, dans sa réponse du 3 février 2009, que depuis le décès de son fondateur, le Center for Psychology and Social Change était quasiment inactif et mettrait sans doute fin à sa relation avec l'Organisation des Nations Unies, et qu'en attendant, le Président de Kosmos Associates continuerait de le représenter jusqu'à ce que Kosmos Associates obtienne le statut consultatif.

Ethiopian Human Rights Council

20. À sa 28e séance, le 3 juin 2010, le Comité a entendu une déclaration de l'observateur de l'Éthiopie, qui a indiqué que l'organisation non gouvernementale Ethiopian Human Rights Council n'avait toujours pas effectué les démarches nécessaires en vue de modifier son statut légal auprès des autorités de son pays. En conséquence, le Comité a décidé de suspendre l'examen du statut de l'organisation non gouvernementale Ethiopian Human Rights Council, en attendant que son statut légal d'enregistrement auprès des autorités éthiopiennes soit clarifié [voir chap. I, projet de décision I, al. g)].

Demandes classées sous réserve du droit de renouveler la demande

21. À sa 30e séance, le 4 juin 2010, le Comité a décidé, sous réserve du droit de renouveler la demande, de clore l'examen des demandes d'admission au statut consultatif présentées par 11 organisations non gouvernementales, qui n'avaient pas

répondu à ses questions, malgré trois rappels qui leur avaient été adressés [voir chap. I, projet de décision I, al. f)].

Demandes classées sans suite

22. À ses 27e et 30e séances, les 3 et 4 juin 2010, le Comité a décidé de clore l'examen des demandes d'admission de 4 organisations non gouvernementales, notant que leurs activités et leurs programmes ne satisfaisaient pas aux critères détaillés dans la résolution 1996/31 du Conseil [voir chap. I, projet de décision I, al. e)].

B. Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et de reclassement

23. Le Comité a examiné le point 3 b) de son ordre du jour, intitulé « Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et de reclassement » à ses 17e à 21e séances, et à ses 26e à 29e séances, du 26 au 28 mai et du 2 au 4 juin 2010. Le Comité a examiné en tout 104 nouvelles demandes d'admission au statut consultatif.

Nouvelles demandes recommandées

24. Le Comité a recommandé d'octroyer le statut consultatif spécial aux 19 organisations suivantes [voir chap. I, projet de décision I, al. a)] :

Statut consultatif spécial

Academy of Labour and Social Relations

Alliance mondiale sur les technologies et les environnements accessibles (GAATES)

American Cancer Society

Association des jeunes pour le développement humain et la protection de l'environnement

Biogas Sector Partnership Nepal

Bridges International

Capital Humano y Social Alternativo

Centre d'accompagnement des alternatives locales de développement

Centre for Development Strategy

Fundación Democrática Ítalo-Americana

Global Afrikan Congress

Kimse Yok Mu

Ma'arij Foundation for Peace and Development

Miracle Corners of the World

National Organization of Women's Association in the Bahamas

Playdoo (Côte d'Ivoire)

Réseau de coordination des femmes (Coordinadora de la Mujer)

Liste

Celtic League

Help Old People

Nouvelles demandes dont l'examen a été reporté

25. Faute de temps et dans l'attente de recevoir les réponses aux questions qu'il avait posées à certaines des organisations à la reprise de sa session 2010, le Comité a reporté son examen des demandes des 85 organisations suivantes :

5th Pillar

American Bible Society

American Humanist Association

Amuta for NGO Responsibility

Association de l'Union européenne aux États-Unis

Association de la jeunesse congolaise pour le développement

Association lesbienne et gay internationale

Association of World Reindeer Herders

Associazione Nazionale Volontarie Telefono Rosa

Assyrian Aid Society (Iraq)

Athletes United for Peace

Behnam Daheshpour Charity Organization

Bridging the Gulf

British Humanist Association

Bureau international pour le respect des droits de l'homme au Sahara occidental

Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres

Center for Global Community and World Law

Centre international pour la migration et la santé

Centre pour l'égalité des droits en matière de logement

Centrum Mot Raisism

Christian Solidarity Worldwide

Conseil international pour l'étude des droits de l'homme

Coordinadora Española para el Lobby Europeo de Mujeres

Council for American Students in International Negotiations

Council for International Development

Defense Small Arms Advisory Council

Drug Prevention Network of Canada

Ducuum

Elite Club

Equit Institute

EveryChild

Fédération internationale des associations de thanatologues

Fondation humaniste européenne

Fondation pour le développement de la jeunesse chinoise

Foundation for GAIA

Freedom Now

Fundación Atenea Grupo

GGS Institute of Information Communication Technology India

Give to Colombia

Global AIDS Alliance

GS1

Hope International

Hydroaid

International Federation of Psoriasis Associations

International Organization for Victim Assistance

International Police Executive Symposium

International Senior Lawyers Project

IOGT International

Ivorian Hope Charity

Kita Chosen Nanmin Kyuen Kikin

Law Council of Australia

Life for Africa

Mediators Beyond Borders

Mémorial de la Shoah

Movement against Atrocities and Repression

National Committee for UNIFEM in Finland

New York and New Jersey Asian American Law Enforcement Advisory Committee

NGO’s Computer Literacy Shelter Welfare, Rawalpindi

Niall Mellon Township Trust

Not for Sale Campaign

Observatoire international de la justice juvénile

Pain pour le prochain

Program in International Human Rights Law

Pro-Life Campaign

Psychology Beyond Borders

Redress

Réseau d'action international contre les armes légères

Sacro Militare Ordine Costantiniano di San Giorgio

Search for Common Ground

Solicitors International Human Rights Group

Solidarité : ONG de l'Église orthodoxe grecque

Soroptimist International of Europe

Soroptimist International of the Americas

South Sudanese Women Christian Mission for Peace

Sri Swami Madhavananda World Peace Council

Swiss National Youth Council

Thin and High

UK Consortium on AIDS and International Development

UNIFEM Suède

Verband Entwicklungspolitik Deutscher Nichtregierungs-Organisationen

Women's Ordination Conference

Womensport International

Yale International Relations Association

Yoga in Daily Life USA

Zigen Fund

Demandes de reclassement

26. À sa 21e séance, le 28 mai 2010, le Comité a examiné trois demandes de reclassement du statut consultatif, publiées dans le document E/C.2/2010/CRP.6. Il a décidé de recommander le reclassement pour une organisation, de statut consultatif spécial à statut consultatif général [voir chap. I, projet de décision I, al. b)].

27. À sa 25e séance, le 2 juin 2010, le Comité a décidé de classer sous réserve de renouveler la demande de reclassement du statut consultatif d'une organisation [voir chap. I, projet de décision I, al. c)].

28. À la même séance, le Comité a décidé de reporter son examen de la demande de reclassement du statut consultatif de l'organisation suivante :

Union internationale contre le cancer

III. Rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil

A. Rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil dont l'examen avait été reporté

29. À sa 25e séance, le 2 juin 2010, le Comité était saisi d'un mémorandum du Secrétaire général contenant un récapitulatif des rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général et spécial auprès du Conseil et portant sur leurs activités pour la période de 1999 à 2009, dont l'examen avait été reporté lors de la session précédente du Comité (E/C.2/2010/CRP.8). Compte tenu des éléments en sa possession, le Comité a décidé de reporter l'examen de 19 rapports quadriennaux des 15 organisations suivantes[2] :

Amnesty International (2004-2007)

Centrist Democrat International (CDI) (1998-2001 et 2002-2005)

Christian Democratic International (1994-1997)

CIVICUS : Alliance mondiale pour la participation des citoyens (2004-2007)

Congrès mondial ukrainien (2003-2006)

Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (2004-2007)

Freedom House (2003-2006)

Heritage Foundation (2003-2006)

Human Rights Internet (2003-2006)

Human Rights Watch (2005-2008)

Institut international de la presse (2001-2004 et 2005-2008)

International Network of Liberal Women (2003-2006)

National Council of Women of Thailand (2000-2003)

Parti radical non violent, transnational et transpartis (2003-2006)

Society for Threatened Peoples (2001-2004 et 2005-2008)

Union internationale des magistrates (2005-2008)

---

[2] Centrist Democrat International et Christian Democratic International sont une seule et même organisation qui a changé de nom et présenté des rapports pour différentes périodes, ce qui explique pourquoi il y a 19 rapports quadriennaux émanant de 15 organisations non gouvernementales.

B. Examen des rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil

30. À sa 25e séance, le 2 juin 2010, le Comité a examiné le point 4 b) de son ordre du jour, intitulé « Examen des rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil. Il était saisi d'une note du Secrétaire général transmettant 227 nouveaux rapports quadriennaux (E/C.2/2010/2/Add.30-65 et E/C.2/2010/2/CRP.15). Le Comité a pris note des rapports quadriennaux de 222 organisations [voir chap. I, projet de décision I, al. i)] et a décidé de reporter l'examen des rapports quadriennaux des quatre organisations suivantes en attendant de recevoir les réponses aux questions qu'il leur avait posées :

Fédération internationale des journalistes libres (2005-2008)

Jammu and Kashmir Council for Human Rights (2005-2008)

Reporters sans frontières (2005-2008)

Union internationale de la jeunesse socialiste (2005-2008)

C. Suspension du statut consultatif d'organisations en retard d'un rapport quadriennal ou plus

31. À sa 27e séance, le 3 juin 2010, le Comité a examiné le point 6 de son ordre du jour. Le Secrétariat l'a informé qu'il avait envoyé plusieurs notifications à des organisations non gouvernementales qui n'avaient pas respecté l'obligation de présenter un rapport quadriennal en 2009, conformément à la résolution 2008/4 du Conseil. Le Secrétariat a également demandé l'aide des missions permanentes près de l'Organisation des Nations Unies des pays dans lesquels les organisations non gouvernementales ont leur siège, ainsi que de la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies.

32. Par conséquent, le Comité a adopté un projet de décision recommandant au Conseil de suspendre pendant un an le statut consultatif de 77 organisations non gouvernementales qui n'avaient pas présenté de rapports quadriennaux, contrairement aux directives énoncées dans la résolution 2008/4 du Conseil (voir chap. I, projet de décision II). Le Comité a demandé au Secrétariat d'aviser lesdites organisations de la suspension de leur statut consultatif et d'en informer les missions permanentes auprès des Nations Unies des pays dans lesquels ces organisations non gouvernementales ont leur siège.

D. Rétablissement du statut consultatif d'organisations non gouvernementales dont le statut avait été suspendu suite à la non-présentation des rapports quadriennaux

33. À sa 27e séance, le 3 juin 2010, conformément à la résolution 2008/4 et à la décision 2009/228 du Conseil, le Comité a décidé de recommander le rétablissement du statut consultatif de 16 organisations à la suite de la réception des rapports quadriennaux attendus avant la fin de la période de suspension (voir chap. I, projet de décision III).

E. Retrait du statut consultatif aux organisations qui n'ont toujours pas présenté leurs rapports

34. À sa 27e séance, le 3 juin 2010, le Secrétariat a informé le Comité qu'il avait adressé plusieurs notifications aux organisations non gouvernementales qui figuraient déjà sur la liste des organisations dont le statut consultatif avait été suspendu pendant un an faute d'avoir présenté leurs rapports quadriennaux, conformément à la résolution 2008/4 du Conseil. Le Secrétariat a également demandé l'aide des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies des pays dans lesquels les organisations non gouvernementales ont leur siège, ainsi que de la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies.

35. Par conséquent, le Comité a décidé de recommander au Conseil de retirer le statut consultatif à 78 organisations non gouvernementales n'ayant toujours pas présenté leurs rapports quadriennaux, conformément aux directives énoncées dans la résolution 2008/4 du Conseil et rappelant la décision 2009/228 (voir chap. I, projet de décision IV). Le Comité a également demandé au Secrétaire général d'aviser lesdites organisations de la suspension de leur statut consultatif et d'en informer les missions permanentes auprès des Nations Unies des pays dans lesquels ces organisations non gouvernementales ont leur siège.

IV. Renforcement du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat

36. À sa 17e séance, le 26 mai 2010, le Comité a examiné conjointement le point 5 de son ordre du jour « Renforcement du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies » et le point 9, « Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG », et a entendu des rapports faits par le Secrétariat.

37. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Chine et de l'Égypte et par l'observateur du Chili. Ils ont salué les améliorations notables apportées aux travaux de la Section et ont fait part de leur appui à un renforcement de celle-ci, y compris en ce qui concerne le développement des activités du Réseau régional informel ONU-ONG pour mieux faire connaître les avantages du statut consultatif auprès du Conseil, en particulier pour les organisations non gouvernementales des pays en développement.

V. Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, y compris le processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil

Autres questions connexes

Recommandations relatives à l'amélioration des méthodes de travail du Comité

38. À sa 27e séance, le 3 juin 2010, le Comité a entendu le Président faire rapport sur les délibérations que le groupe de travail officieux du Comité avait tenues le 5 mai 2010 en vue d'analyser les méthodes de travail du Comité. Il a formulé 20 questions qui ont été examinées lors de consultations informelles tenues durant sa session ordinaire de 2010. Parmi les recommandations du groupe de travail figurait ce qui suit :

a) Pour gagner du temps durant les sessions officielles du Comité, le Service des organisations non gouvernementales a été prié d'établir deux listes (liste no 1 et liste no 2) comprenant les rapports quadriennaux qui sont présentés au Comité pour examen avant les sessions officielles, conformément à la décision 1998/101 du Comité. Ainsi, le Comité doit notifier le Service des organisations non gouvernementales des rapports quadriennaux au sujet desquels les délégations ont des observations, des réserves ou des questions afin que ces rapports soient inscrits sur la liste no 2 jusqu'au premier jour de chaque session officielle, sans préjudice du droit de tout membre du Comité de poser des questions, d'exprimer des réserves ou de formuler des observations sur lesdits rapports. Tous les autres rapports figureront sur la liste no 1. Cette mesure vise à accélérer les procédures du Comité sans toutefois porter atteinte de quelque manière que ce soit aux droits des membres du Comité;

b) Comme le prévoit la décision 1997/103 du Comité, qui doit être pleinement respectée, le Secrétariat a pour rôle essentiel de veiller à ce que les principaux renseignements fournis dans les demandes d'admission soient complets, clairs et conformes aux dispositions énoncées dans la résolution 1996/31 du Conseil économique et social;

c) Dans ses lettres d'invitation, le Service des organisations non gouvernementales précisera que la participation des représentants d'organisations non gouvernementales aux sessions officielles du Comité est volontaire et qu'elle n'a aucune incidence sur le processus d'examen des demandes d'octroi du statut consultatif;

d) Si, après avoir reçu deux rappels, une organisation non gouvernementale ne répond pas aux questions posées par le Comité, et qu'un troisième et dernier rappel expliquant les conséquences de ce manquement est envoyé par le Service des organisations non gouvernementales à l'occasion de deux sessions consécutives du Comité, alors la demande de l'organisation concernée est classée sans préjudice de toute autre demande que celle-ci pourrait présenter. La date limite correspond à la

date à laquelle le Comité termine l'examen du point de son ordre du jour pendant la seconde des deux sessions;

e) Le Service des organisations non gouvernementales doit faire connaître la résolution et la terminologie établie à l'ONU, car de nombreuses organisations, qui sont dotées du statut consultatif ou qui l'ont demandé, ne connaissent pas les règles régissant ce statut, qui sont énoncées dans la résolution 1996/31 du Conseil;

f) Le Service des organisations non gouvernementales doit compiler les résolutions et décisions adoptées par le Conseil et le Comité concernant les méthodes de travail du Comité, afin d'aider celui-ci dans les délibérations qu'il mènera à ce sujet;

g) Le Service des organisations non gouvernementales doit donner des informations aux nouveaux membres du Comité et aux délégations intéressées;

h) Pour pouvoir dialoguer avec davantage de représentants d'organisations non gouvernementales au cours des sessions officielles, le temps de parole de chaque représentant pendant les séances de questions-réponses du Comité a été limité à 15 minutes;

i) Pour multiplier les échanges entre le Comité, les organisations non gouvernementales et la société civile, le Comité est invité à participer aux réunions organisées par le Secrétariat avec des organisations non gouvernementales, notamment les séances annuelles du Réseau régional informel ONU-ONG. À cette fin, le Réseau doit informer le Comité des réunions et activités qu'il entend mener;

j) En égard au fait qu'il incombe au Comité de contrôler l'application de la résolution 1996/31 du Conseil, le chef du Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones sera invité à une séance officieuse du Comité afin de procéder à un échange de vues sur les règles et procédures régissant la participation des organisations non gouvernementales aux sessions officielles de l'Instance permanente;

k) Il a été porté à l'attention du Comité que certaines organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif aidaient des personnes autres que leurs membres à obtenir des cartes d'identité ONU, ce qui pouvait avoir de graves répercussions, notamment sur le plan de la sécurité. Aussi le Comité devrait-il envisager différentes solutions pour régler ce problème.

39. À ses 29e et 30e séances, le 4 juin 2010, le Comité a poursuivi, au titre du point 6 b), l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour du groupe de travail officieux, et approuvé les recommandations de celui-ci. Il a également décidé ce qui suit :

a) Le Comité a examiné un projet de résolution présenté par le représentant de l'Inde sur la question de l'utilisation illicite des cartes d'identité ONU délivrées à des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif et décidé que le groupe de travail continuerait d'examiner cette question;

b) Par suite d'une proposition présentée par le représentant du Burundi, qui a été appuyée par les représentants de l'Égypte et du Royaume-Uni, le Comité a accepté de demander à son groupe de travail officieux d'envisager la création d'un mécanisme de dialogue entre les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif et le Comité, conformément au paragraphe 61 d) de la résolution

1996/31 du Conseil, qui prévoit que le Comité peut consulter les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général ou du statut consultatif spécial sur des questions relevant de leur compétence;

c) Ayant examiné la procédure de classement, sous réserve du droit de les renouveler, des demandes des organisations non gouvernementales qui ne répondent pas aux questions posées par le Comité, alors même que le Secrétariat leur a envoyé trois rappels à l'occasion de deux sessions consécutives, le Comité a convenu que les deux sessions seraient celles suivant la date la plus tardive de réception d'une réponse de l'organisation concernée avant le début de la première des deux sessions. Le Comité a également accepté de poursuivre l'examen de la périodicité des rappels par l'intermédiaire du groupe de travail officieux.

40. À la même séance, le représentant de l'Égypte a proposé que le groupe de travail officieux du Comité examine d'autres moyens d'encourager les organisations non gouvernementales à créer un groupe conjoint ou une organisation composite afin de demander l'octroi du statut consultatif, dans le cadre de la campagne d'information sur les avantages liés à ce statut, en particulier pour les petites organisations non gouvernementales qui ne sont pas toujours en mesure de remplir pleinement les obligations qui en découlent. Le représentant du Royaume-Uni a affirmé que les organisations collaborent souvent entre elles, mais que toutes étaient différentes, et qu'elles préféraient parler en leur nom plutôt que par l'intermédiaire d'une organisation plus large, et qu'elles devaient donc être autorisées à demander l'octroi du statut consultatif. Le représentant des États-Unis s'est opposé à ce que les organisations non gouvernementales demandant le statut consultatif se voient imposer toute obligation de ce type, invoquant le paragraphe 9 de la résolution 1996/31 du Conseil, qui dispose expressément que les organisations non gouvernementales « peuvent » constituer des organisations composites de leur plein gré. En effet, toute obligation imposée par le Comité à cet égard irait à l'encontre du but des organisations non gouvernementales et compromettrait l'indépendance dont celles-ci doivent disposer dans le choix de la personne qui parle en leur nom et représente leurs intérêts. Se ralliant à l'avis du représentant des États-Unis, le représentant de l'Égypte a souligné que le groupe de travail ne devrait s'intéresser qu'aux moyens de mettre en œuvre le paragraphe 9 de la résolution 1996/31 afin de faciliter la représentation du plus grand nombre possible d'organisations dotées du statut consultatif auprès du Conseil.

41. Le Comité a également examiné une proposition présentée par le représentant de l'Inde sur de nouvelles mesures à prendre à l'encontre des organisations non gouvernementales qui ne répondent pas aux questions posées par le Comité sur leurs rapports quadriennaux. Cette proposition envisageait de suivre la procédure prévue dans la résolution 2008/4 du Conseil. Ainsi, le Comité recommanderait de suspendre pour une durée d'un an le statut consultatif des organisations qui n'ont pas répondu à ses questions bien qu'elles aient reçu trois rappels au cours de deux sessions consécutives du Comité. Si les organisations continuaient de ne pas répondre, il recommanderait de retirer le statut consultatif aux organisations non gouvernementales concernées. Un certain nombre de représentants ont demandé un délai supplémentaire pour examiner la proposition et le Comité a accepté de reprendre ultérieurement l'examen approfondi de cette question.

Déclarations d'organisations non gouvernementales à la session de fond de 2010 du Conseil

42. À sa 17e séance, le 26 mai 2010, le Comité a pris acte des demandes présentées par les 44 organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif devant être entendues par le Conseil lors du débat de haut niveau de sa session de fond de 2010 (voir E/C.2/2010/CRP.10)[3].

Africa Humanitarian Action (spécial, 2008)

African Citizens Development Foundation (spécial, 2009)

All India Shah Behram Baug Society for Scientific and Educational Research (spécial, 2004)

Alliance internationale des femmes (général, 1947)

Association internationale IUS PRIMI VIRI (spécial, 2004)

Association pour l'action sociale et le développement (spécial, 2009)

Centre for Social Research (spécial, 1996)

Cercle de recherche sur les droits et les devoirs de la personne humaine (spécial, 2008)

Collectif sénégalais des Africaines pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (spécial, 1998)

Égalité Maintenant (spécial, 1997)

Family Care International (spécial, 1997)

Fédération de la diversité écologique pour la modernisation de l'agriculture et les droits de l'homme (spécial, 2008)

Fédération internationale pour la planification familiale (général, 1973)

Fondation Alulbayt (spécial, 2004)

Fondation pour la promotion sociale de la culture (général, 2004)

Forum des ONG féminines du Kirghizistan (spécial, 2005)

HelpAge International (général, 1995)

Hope for the Nations (spécial, 2002)

Institut du développement social international (spécial, 2000)

International Association « Znanie » (général, 2000)

International Committee for Arab-Israeli Reconciliation (spécial, 2006)

International Federation of Family Associations of Missing Persons from Armed Conflicts (spécial, 2006)

International Presentation Association of the Sisters of the Presentation of the Blessed Virgin Mary (spécial, 2000)

[3] Le statut consultatif actuel et l'année au cours de laquelle l'organisation a obtenu ce statut apparaissent entre parenthèses après le nom de l'organisation.

Jana Utthan Pratisthan (spécial, 2007)

Légion de bonne volonté (général, 1999)

Mision Mujer (spécial, 2007)

National Right to Life Educational Trust Fund (spécial, 1999)

New Future Foundation (spécial, 2008)

Nord-Sud XXI (spécial, 1995)

Organisation du renouveau de la prise de conscience féminine (spécial, 2005)

Pan Pacific and South-East Asia Women's Association (spécial, 1953)

Pathways to Peace (spécial, 1989)

Presbyterian Church (États-Unis) (spécial, 1998)

Radin Institute for Family Health Education and Promotion (spécial, 2000)

Rambhau Mhalgi Prabodhini (spécial, 2006)

Société mondiale pour la protection des animaux (spécial, 1971)

Survivors Corps (spécial, 2005)

Tides Center (spécial, 2006)

To Love Children Educational Foundation International (spécial, 2006)

Women's Health and Education Organization (spécial, 2008)

Women's Intercultural Network (spécial, 1998)

World Council of Independent Christian Churches (spécial, 1996)

World Information Transfer (général, 2002)

Yemeni Women Union (spécial, 2005)

VI. Examen des rapports spéciaux et des plaintes des États Membres

Centre Europe-Tiers Monde

43. À sa 17e séance, le 26 mai 2010, le représentant de la Turquie a demandé que le Comité se penche sur la question du retrait du statut consultatif de l'organisation Centre Europe-Tiers Monde, suite à une plainte de la Turquie communiquée dans une lettre au Comité datée du 14 mai 2010 (voir annexe au présent rapport). Le représentant de la Turquie a mis en avant les points suivants : a) le Centre Europe-Tiers Monde n'a pas respecté les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et les principaux critères énoncés dans la résolution 1996/31 du Conseil, car elle a violé l'intégrité territoriale et l'unité politique de la Turquie; b) l'organisation a procédé pour des raisons politiques à des affirmations gratuites contre la Turquie; c) l'organisation a cautionné et incité à commettre des actes de terrorisme contre des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, ce qu'interdit le droit international; d) l'organisation est devenue un instrument de propagande pour l'organisation terroriste PKK/Kongra-Gel; et e) l'organisation n'a pas tenu compte des déclarations que la Turquie avait faites

selon lesquelles elle devait s'acquitter des obligations et responsabilités qui lui incombaient au titre de la Charte et de la résolution 1996/31 du Conseil.

44. Les représentants de la Roumanie, du Royaume-Uni et des États-Unis se sont inquiétés de ce que la plainte n'était pas suffisante pour procéder au retrait du statut consultatif et que le Comité devrait examiner l'affaire comme il se doit. Le représentant du Pérou a affirmé que, selon sa délégation, la plainte en question contenait des éléments importants qui méritaient qu'une sanction soit prise à l'encontre de l'organisation, et a souligné qu'il importait de parvenir à un consensus sur la question. Les représentants de la Chine, de l'Inde, de l'Égypte, du Pakistan, du Qatar et du Soudan ont instamment demandé que des mesures strictes soient adoptées afin que les organisations aient parfaitement connaissance des privilèges que confère le statut consultatif, et que ce statut produit également des obligations et des responsabilités à raison desquelles il faut rendre des comptes.

45. À sa 28e séance, le 3 juin 2010, le Comité a repris l'examen de cette question. Le représentant des États-Unis a souligné que sa délégation accordait une grande importance aux plaintes portées contre des organisations non gouvernementales et qu'il importait d'assurer la régularité de la procédure et d'examiner la réponse des organisations concernées avant de décider des mesures que le Comité doit prendre. À l'issue de courtes consultations, le Comité a décidé de recommander la suspension du statut consultatif de l'organisation pour une durée de deux ans et de demander à l'organisation de lui présenter une lettre avant que la période de suspension ne se termine, dans laquelle elle déclarerait qu'elle se conformera constamment aux principes régissant l'établissement et la nature de ses relations avec le Conseil aux fins de consultations, comme le prévoit le paragraphe 55 de la résolution 1996/31 du Conseil (voir chap. I, projet de décision V).

46. L'observateur de la Suisse déplore la dureté de cette décision. Selon lui, il n'a pas été clairement établi, sur la base des informations dont dispose le Comité, que le Centre Europe-Tiers Monde avait défendu ou incité à commettre des actes de violence et ainsi usé de son droit à la liberté d'expression à des fins non pacifiques. Plusieurs membres du Comité ont souligné que la question de la liberté d'expression n'était pas pertinente en l'espèce puisque le Comité n'était pas habilité à rendre des jugements concernant la liberté d'expression ou ses violations. Ils ont en outre mis en avant que le Comité avait examiné la plainte et qu'il était parvenu à un consensus après avoir soigneusement apprécié les réponses de l'organisation et son respect des principes énoncés dans la résolution 1996/31 du Conseil. Le Président a affirmé que le mandat de Comité se limitait à mettre en œuvre la résolution 1996/31 du Conseil.

Rétablissement du statut consultatif de la Commission arabe des droits humains

47. À sa 26e séance, le 2 juin 2010, le Comité a examiné la question du rétablissement du statut consultatif de la Commission arabe des droits humains, qui avait été suspendu pour une durée d'un an (voir la décision 2009/223 du Conseil). Le Président du Comité a fait la déclaration suivante :

> « Le Comité chargé des organisations non gouvernementales constate que la suspension d'un an imposée à la Commission arabe des droits humains se terminera le 27 juillet 2010 et que les listes nécessaires aux fins du rétablissement du statut consultatif ont été présentées ainsi qu'il l'avait demandé. »

VII. Application de la résolution 2006/46 et de la décision 2008/217 du Conseil

48. À sa 17e séance, le 26 mai 2010, le Comité a examiné la résolution 2006/46 et la décision 2008/217 du Conseil dans lesquelles ce dernier avait invité le Comité chargé des organisations non gouvernementales à examiner les demandes d'admission d'organisations non gouvernementales et d'entités de la société civile qui n'étaient pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil mais qui avaient obtenu une accréditation auprès du Sommet mondial sur la société de l'information. Le Comité a entendu une déclaration du Chef du Service des organisations non gouvernementales.

VIII. Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 2011 du Comité

49. À sa 30e séance, le 4 juin 2010, le Comité a examiné le point 10 de son ordre du jour, l'ordre du jour provisoire et la documentation de la session de 2011; il était saisi du projet d'ordre du jour provisoire de sa session de 2011 (E/C.2/2010/1).

50. À la même séance, il a décidé de recommander au Conseil les dates ci-après pour sa session de 2011 : du 24 janvier au 2 février 2011 pour sa session ordinaire de 2011 et du 16 au 24 mai 2011 pour la reprise de sa session [voir chap. I, projet de décision VII, al. a)].

51. Également à la même séance, le Comité a décidé de recommander au Conseil la suppression du point intitulé « Application de la résolution 2006/46 et de la décision 2008/217 du Conseil » de son ordre du jour (voir chap. I, projet de décision VI).

52. Toujours à sa 30e séance, le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire de sa session de 2011, qui serait soumis tel qu'amendé au Conseil [voir chap. I, projet de décision VII, al. b)].

IX. Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

53. Le Comité chargé des organisations non gouvernementales a repris sa session de 2010 du 26 mai au 4 juin 2010 et le 18 juin 2010. Il a tenu 15 séances (de la 17e à la 31e).

B. Participation

54. Dix-huit des 19 membres du Comité ont participé à la session. Des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, des observateurs d'États non membres, des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations non gouvernementales y ont également participé. La liste des participants sera publiée dans le document E/C.2/2010/INF/2.

55. À sa session ordinaire de 2010, le Comité a entendu 14 représentants d'organisations non gouvernementales qui ont eu l'occasion de répondre aux questions soulevées par le Comité. Les précisions apportées par les représentants ont facilité les débats et permis au Comité de prendre ses décisions.

C. Élection du Bureau

56. À sa 21e séance, le 28 mai, le Comité a élu Edgard Pérez (Pérou) Vice-Président du Comité en remplacement de Crispin S. Gregoire (Dominique) démissionnaire. À sa 25e séance, le 2 juin 2010, le Comité a désigné Wael M. Attiya (Égypte) comme Rapporteur.

D. Ordre du jour

57. À sa 17e séance, le 26 mai 2010, le Comité était saisi de l'ordre du jour provisoire de sa session de 2010, tel qu'il a été adopté à la première séance de sa session ordinaire (E/C.2/2010/1).

58. À la même séance, le Comité a approuvé l'organisation de ses travaux.

Rapport de la partie principale de la session de 2010 du Comité

59. À sa 30e séance, le 4 juin 2010, le Comité a adopté les corrections et les ajouts apportés au rapport de sa session principale de 2010 [dont un nouveau tirage pour raisons techniques a été publié ultérieurement le 18 juin 2010 sous la cote E/2010/32 (Part I)].

E. Documentation

60. On trouvera la liste des documents dont le Comité était saisi à la reprise de sa session de 2010 dans le document E/C.2/2010/INF/3.

X. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de la reprise de sa session de 2010

61. À sa 31e séance, le 18 juin 2010, le Comité a adopté le projet de rapport tel qu'il figure dans le document E/C.2/2010/L.4 et un rapport officieux et autorisé le Rapporteur à en établir la version définitive avec l'appui du Secrétariat et en consultation avec les membres du Comité, selon qu'il convient, en vue de le présenter au Conseil économique et social pour qu'il y donne les suites qu'il jugera utiles.

Annexe

Lettre datée du 14 mai 2010, adressée au Chef du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat par le Représentant permanent adjoint de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Turquie apprécie la contribution qu'apportent les organisations non gouvernementales dans le domaine des droits de l'homme. Elle estime que les organisations non gouvernementales jouent un rôle essentiel dans la promotion de la cause des droits de l'homme, tant sur le plan national que sur le plan international. Aussi salue-t-elle les efforts que déploient de nombreuses organisations non gouvernementales pour faire un apport positif et constructif dans le cadre du système des Nations Unies.

C'est dans ce même esprit et avec les mêmes expectatives que certains principes ont été énoncés en ce qui concerne l'action des organisations non gouvernementales dans le système des Nations Unies, aux termes de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social. Ainsi :

- Les buts et objectifs des organisations non gouvernementales doivent être conformes à l'esprit, aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies (par. 2);
- Les organisations non gouvernementales qui s'occupent de questions concernant les droits de l'homme doivent, pour être admises au statut consultatif spécial à ce titre, poursuivre les objectifs de défense et de protection des droits de l'homme, conformément à l'esprit de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne (par. 25);
- Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif se conforment constamment aux principes régissant l'établissement et la nature de leurs relations avec le Conseil aux fins de consultations (par. 55);
- Le statut consultatif des organisations non gouvernementales auprès du Conseil économique et social, ou l'inscription d'une organisation non gouvernementale sur la Liste est soit suspendu pour une durée pouvant aller jusqu'à trois ans, soit retiré si l'organisation, directement ou par l'intermédiaire d'organismes qui y sont rattachés ou de représentants agissant en son nom, abuse manifestement de son statut consultatif pour se livrer systématiquement à des actes allant à l'encontre des buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment des actes injustifiés ou inspirés par des motifs politiques, incompatibles avec ces buts et principes et dirigés contre des États Membres [par. 57 a)].

Cette toile de fond étant ainsi esquissée, j'aimerais appeler l'attention du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur le fait que le Centre Europe-Tiers Monde (CETIM), une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social, ne se conforme pas à ces principes et abuse de son statut consultatif en se livrant systématiquement

à des actes inspirés par des motifs politiques et en amplifiant des allégations injustifiées à l'encontre de la Turquie.

Je tiens à préciser que la présente lettre n'a pas pour objet de répondre aux allégations sans fondement du CETIM. Je me bornerai à citer quelques exemples, qui suffisent à illustrer les visées secrètes que cette organisation non gouvernementale nourrit à l'encontre de la Turquie et les motifs politiques qui les sous-tendent :

– En 1998, s'exprimant (E/CN.4/Sub.2/1998/NGO/19) devant la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, le CETIM a parlé d'une partie de la Turquie comme étant le « Kurdistan turc »;

– En 2002, dans une déclaration faite devant la Sous-Commission des droits de l'homme (E/CN.4/Sub.2/2002/NGO/13), le CETIM a demandé instamment au Conseil de l'UE de revoir sa décision d'inscrire le PKK sur la liste des organisations terroristes. Dans cette même déclaration, les attaques terroristes lancées par le PKK/Kongra-Gel sont décrites comme « un combat armé » et les membres de cette organisation terroriste sont qualifiés de « militants, guérilléros et sympathisants kurdes de la cause kurde »;

– En 2010, dans une déclaration conjointe faite à la treizième session du Conseil des droits de l'homme, le CETIM a qualifié Remzi Kartal et Eyup « Faruk » Doru, deux responsables de rang élevé de l'organisation terroriste PKK/Kongra-Gel, de « défenseurs des droits de l'homme ». Ces deux personnes de nationalité turque sont recherchées par INTERPOL qui leur reproche des actes de terrorisme;

– En 2010, le CETIM a présenté, dans le cadre de l'examen de la Turquie par le Conseil des droits de l'homme en vertu de l'examen périodique universel, une déclaration écrite qui regorge d'allégations non fondées et de falsifications inspirées par des motifs politiques à l'encontre de la Turquie et qui ne peuvent être que rejetées en bloc. Le CETIM y désigne l'organisation terroriste PKK/Kongra-Gel comme étant une « milice kurde » qui mène des « opérations de guérilla kurdes », et qualifie ses membres de « combattants du PKK » et ses activités terroristes de « rébellion kurde » ou encore « de combat armé du Parti des travailleurs du Kurdistan »;

– Dans la même déclaration écrite présentée par le CETIM, que l'on peut consulter sur le site Web de cette organisation, des expressions comme « Kurdistan turc » reviennent à plusieurs reprises. De plus, une ville turque est désignée comme étant « la capitale du Kurdistan turc ».

En premier lieu, il n'existe aucune région géographique ou administrative appelée « Kurdistan turc ». Le fait de parler d'une partie de la Turquie comme étant le « Kurdistan turc » et de désigner une ville turque comme étant la « capitale » de cette partie de la Turquie atteste à tout le moins un manque de respect de l'intégrité territoriale et de l'unité politique de la Turquie. Or, le respect de l'intégrité territoriale et de l'unité politique d'un État Membre de l'ONU est un des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et une des exigences fondamentales énoncées dans la résolution 1996/31 du Conseil économique et social. On peut donc

dire que cette situation va non seulement à l'encontre de l'intégrité territoriale et de l'unité politique de la Turquie, par conséquent de la Charte des Nations Unies, mais qu'elle constitue également une violation manifeste de la résolution 1996/31 du Conseil.

En deuxième lieu, le PKK/Kongra-Gel est une organisation terroriste des plus violentes, qui a tué des milliers de personnes innocentes. Elle figure sur la liste des organisations terroristes établie par les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie, entre autres, ainsi que par l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

À travers son réseau et ses organisations membres en Europe, l'organisation terroriste PKK/Kongra-Gel est impliquée également dans des activités criminelles transnationales, comme le trafic de drogues, le blanchiment d'argent, la contrebande d'armes et le trafic d'êtres humains, par lesquelles elle finance ses activités terroristes.

En troisième lieu, la terminologie que l'on retrouve dans les déclarations susvisées du CETIM est identique à celle qu'utilise l'organisation terroriste PKK/Kongra-Gel. Plus alarmant encore que cette terminologie, il y a l'esprit qui inspire de telles déclarations et traduit la mentalité de l'organisation terroriste PKK/Kongra-Gel.

Il vaut de souligner qu'à l'Organisation des Nations Unies, les actes, méthodes et pratiques du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations sont considérés comme des activités visant à détruire les droits de l'homme, les libertés fondamentales et la démocratie. Le terrorisme est condamné sous toutes ses formes et manifestations, quels que soient ceux qui s'y livrent, en quelque lieu et à quelque effet que ce soit. De plus, le droit international proscrit l'incitation au terrorisme et la clémence manifestée à l'égard des actes de terrorisme.

De tout cela, il résulte à l'évidence que non seulement les déclarations du CETIM sont non fondées et qu'elles sont inspirées par des motifs politiques à l'encontre de la Turquie, mais aussi que le CETIM, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social, s'est mué en véhicule de la propagande de l'organisation terroriste PKK/Kongra-Gel à l'Organisation des Nations Unies.

La Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies estime que le paragraphe 57 a) de la résolution 1996/31 du Conseil, qui prévoit la suspension du statut consultatif pour une durée pouvant aller jusqu'à trois ans ou son retrait, s'applique pleinement au CETIM. Aussi vous saurais-je gré de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention du Comité des organisations non gouvernementales au titre du point pertinent de l'ordre du jour durant la reprise de sa session qui aura lieu du 26 mai au 4 juin 2010.

Le Ministre Conseiller,
Représentant permanent adjoint
(*Signé*) Fazli **Çorman**